

# Votre VAE étape par étape au :

## Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative Enseignement technologique et professionnel

### 1<sup>ère</sup> phase ACCUEIL ET INFORMATION

Vous

VOTRE INTERLOCUTEUR  
DAVA

Vous souhaitez vous inscrire par la voie de la VAE à un diplôme de l'enseignement technologique et professionnel du Ministère de l'Éducation Nationale.



Des réunions d'information sur la VAE (durée moyenne 2h) sont organisées chaque mois dans les 4 départements bretons (sans inscription préalable). Les dates et lieu de ces réunions collectives sont disponibles sur le site : <http://www.ac-rennes.fr>

Vous pouvez, lors de cette réunion, retirer un dossier de recevabilité (livret1) à renseigner et à retourner au :  
vous pouvez également obtenir un dossier sur simple demande.



DAVA<sup>(1)</sup> (Dispositif académique de validation des acquis).

Vous souhaitez être aidé dans le choix du diplôme à valider.



Des ateliers d'une durée moyenne de 3 h sont organisés pour vous aider à identifier le diplôme qui correspond à votre expérience. Pour vous inscrire à l'un de ces ateliers, contactez votre GRETA de proximité (la liste des GRETA en Bretagne est disponible sur le site<sup>(2)</sup>).

### 2<sup>ème</sup> phase DEMANDE DE RECEVABILITÉ

Vous

VOTRE INTERLOCUTEUR  
DAVA

Vous envoyez votre demande de recevabilité (livret 1) complétée au DAVA quand vous le souhaitez.



L'acceptation ou le rejet de votre demande vous est notifié et motivé dans un délai maximum de 8 semaines.

Si votre demande est recevable (la recevabilité de votre demande est acquise pour 1 an).



Le livret 2 (dossier VAE) vous est adressé par courrier.

Vous pouvez renvoyer le livret 2 quand vous le souhaitez, sachant qu'il y a 2 sessions de jury par année (dates limites de dépôt chaque année, le 15 juin pour le jury d'automne et le 1<sup>er</sup> décembre pour le jury de printemps).

### 3<sup>ème</sup> phase ACCOMPAGNEMENT

Vous

VOTRE INTERLOCUTEUR  
ACCOMPAGNATEUR VAE

Vous pouvez être accompagné pour constituer le dossier de validation (accompagnement facultatif).



L'accompagnateur s'entretient plusieurs fois avec vous afin de vous guider dans le choix et l'analyse de votre expérience pour construire votre dossier de validation.

La liste des organismes signataires de la charte de l'accompagnement VAE en région Bretagne est disponible sur le site : [www.bretagne.123vae.com](http://www.bretagne.123vae.com), rubrique "VAE".

### 4<sup>ème</sup> phase PASSAGE DEVANT UN JURY

Vous

VOTRE INTERLOCUTEUR  
SERVICE DES EXAMENS

Vous adressez le dossier de validation complet (livret 2) en 5 exemplaires au DAVA.

Pensez à vous inscrire : pour les diplômes de niveaux III et IV :  
pour les niveaux V (CAP-BEP) :

Vous êtes ensuite convoqué à un entretien avec le jury.



A la Division des Examens et Concours (DEXACO)<sup>(3)</sup>.  
A l'Inspection Académique du Morbihan<sup>(4)</sup>.



Le Jury procède à l'examen du dossier et reçoit le candidat en entretien (20 à 45 mn). Le jury peut : attribuer le diplôme, ne pas attribuer de diplôme, attribuer une partie du diplôme. Le candidat reçoit le résultat par courrier un-mois environ après l'entretien.

En cas de validation partielle, vous conservez le bénéfice des modules acquis pendant 5 ans. Vous pouvez vous engager dans une démarche de formation pour obtenir le complément du diplôme ou acquérir ces compétences par de nouvelles expériences.



Pour plus d'informations sur les formations complémentaires, prenez-contact avec votre GRETA le plus proche<sup>(2)</sup>.

(1) DAVA (Dispositif académique de validation des acquis) - 6, rue Kléber - 35000 RENNES - Tél : 02 99 25 11 77 - Fax : 02 99 25 11 90

(2) <http://www.ac-rennes.fr>

(3) Division des Examens et Concours (DEXACO) - 3, boulevard de la Duchesse Anne - CS 24209 35042 RENNES CEDEX - Tél : 02 99 84 83 83

(4) Inspection Académique - Service Académique des Examens Professionnels (SAEP) - Cité Administrative - BP 506 - 56019 VANNES CEDEX - Tél : 02 97 01 86 30